

En rouge : éléments retirés

Surligné en jaune : Ajouts

Règlement sur le fichier des producteurs de volailles du Québec

RÈGLEMENT EN VIGUEUR	MODIFICATION PROPOSÉE	EXPLICATIONS
1. Les Éleveurs de volailles du Québec dressent et tiennent à jour un fichier indiquant les nom et adresse de chaque producteur visé par le Plan conjoint dont ils connaissent l'identité ainsi que la date de l'inscription. Le fichier indique si le producteur est membre d'un syndicat affilié aux Éleveurs de volailles du Québec et, le cas échéant, la catégorie de producteurs à laquelle il appartient.	1. Les Éleveurs de volailles du Québec dressent et tiennent à jour un fichier indiquant les nom et adresse de chaque producteur visé par le Plan conjoint dont ils connaissent l'identité ainsi que la date de l'inscription. Le fichier indique également si le producteur est membre d'un syndicat affilié aux Éleveurs de volailles du Québec et le groupe géographique ainsi que la ou les catégories de producteurs auxquelles le producteur appartient conformément au Règlement sur la division en groupes géographiques et sur le regroupement en catégories des producteurs de volailles (chapitre M-35.1, r. 288).	Inscription des catégories auxquelles un producteur appartient.